

ESQUIVE

UMÛT KIRAN
10.09.1991 - 18.04.2010

**ASSASSINÉ
PAR LA POLICE**



Dans le dernier numéro d'Esquive, nous vous parlions d'un jeune qui s'était fait tirer dessus par la police lors d'une descente chez lui, dans le quartier des Acacias à Genève. Il ne s'agit pas d'un cas isolé. En Suisse romande, les crimes policiers se multiplient d'année en année, causant parfois la mort d'individus qui ont le point commun de ne pas avoir des ennuis pour délinquance fiscale.

En 2010, la police cantonale vaudoise s'est rendue coupable de deux assassinats en moins de deux mois. « Il peut crever, ça fait 50 minutes qu'il respire la fumée » disait un maton au téléphone à son collègue policier,

qui lui à répondu « ça lui fait du bien, [à ce] connard ».

Et ben il est mort, Skander Vogt, enfermé depuis 10 ans alors qu'il était condamné à vingt mois. Et lorsqu'un mois plus tard, un agent de la même police tire sept balles au fusil mitrailleur sur une voiture volée tuant Umüt – 18 ans – d'une balle dans la tête, on se dit qu'ils le font exprès. Un non-lieu a été prononcé en première instance par les tribunaux de Lausanne et de Fribourg pour les plaintes déposées par les familles des morts.

Erdal, le frère d'Umüt, et Yunus sont aujourd'hui accusés de mis en danger de la vie d'autrui.

Lorsque la police assassine, la justice acquitte les assassins. Et elle ne se gêne pas pour attaquer les proches des victimes.

On nous dit que policier est un métier difficile et dangereux. Mais rappelons que le dernier flic vaudois mort dans l'exercice de ses fonctions s'est pris une balle d'un collègue lors d'un entraînement en 2002. Qu'ils s'entretuent s'ils le veulent mais qu'ils laissent les autres en paix.

C'est en souvenir d'Umüt, pour soutenir Erdal, Yunus et tous les autres que ces pages ont été rédigées.

RAPPEL DES FAITS

La nuit du 18 avril 2010, l'autoroute A1 est bouclée. Un appointé vaudois dresse une herse dans le tunnel de Sévaz.

Les policiers sont à la poursuite de trois véhicules. La première voiture arrive au barrage et, plutôt que d'attendre que celle-ci soit ralentie par le passage de la herse, l'appointé en question se déplace au centre de la route pour - d'après ses propres déclarations - obtenir "une bonne visibilité et une meilleure ligne de tir". Alors qu'il a une arme de poing à sa disposition, le pandore choisit d'utiliser sa mitrailleuse bloquée en coup simple. Il dit ignorer la présence d'un passager et tire sur le pare-brise. Umüt est tué. Le flic tirera encore six fois ! Yunus est arrêté. Les autres véhicules sont retrouvés sur le bas-côté de l'autoroute. Les occupants s'enfuient sous les tirs des flics.

Quelques jours plus tard, lorsque la famille d'Umüt se rend en Suisse pour récupérer le corps, Erdal, le frère jumeau d'Umüt, est également arrêté. Il ne pourra pas assister à l'enterrement ni passer du temps avec sa famille et ses amis. Le flic est prévenu d'homicide par négligence, privé de son arme et suivi psychologiquement. Il reprendra le boulot quelques jours plus tard, tranquillement cantonné à la paperasse administrative.

La presse, elle, prépare ouvertement le terrain du blanchiment du flic : le chef de la police vaudoise, Antenen, ira même jusqu'à récuser le terme de bavure et rappeler que la présomption

d'innocence s'applique également aux policiers... Pendant ce temps Yunus et Erdal, qui eux n'ont pas bénéficié de cette sacro-sainte présomption d'innocence, pourrissent huit mois en détention préventive sous les chefs d'inculpation de vol de véhicule et de délit de fuite.

La famille d'Umüt porte plainte pour homicide. Une ordonnance de classement (une simple lettre du procureur, sans procès) acquitte le flic en juin 2011, argumentant la légitime défense sur la base de deux images prises par une caméra de vidéo-surveillance. Il n'y a pas eu de confrontation entre Erdal, Yunus et les flics. Les chefs des agents n'ont pas été auditionnés et Gasser (Procureur général de Fribourg) n'a pas jugé nécessaire de demander des expertises concernant la vitesse, la position de la voiture ou la façon dont l'arme a été utilisée. Les avocats de Yunus et d'Erdal font recours au niveau cantonal et demandent que le sergent coéquipier du flic tueur soit également prévenu et qu'un expert impartial et indépendant statue sur les différentes zones d'ombres éludées par Gasser. La demande est refusée : le flic est à nouveau blanchi.

Erdal fait appel au Tribunal fédéral en décembre 2011, le recours est accepté, l'enquête est réouverte et Gasser est récuser. On apprend qu'il a écarté plus de 17 offres de preuves concernant entre autres l'engagement de l'arme et l'expertise balistique. Il continue tout de même à être en charge du procès pour le vol de voiture. Le nouveau procureur de Fribourg, Mooser, reprend le flambeau

et lance les expertises demandées deux ans auparavant.

Quant à Yunus et Erdal, un nouveau chef d'inculpation leur tombe sur la gueule trois ans plus tard : mise en danger de la vie d'autrui. On veut nous faire croire que le drame n'est pas celui de la mort d'Umüt, que le temps passé nous fera oublier qui sont les assassins.

Il n'y aura pas d'oubli.

Le procès d'Erdal et Yunus aura lieu les 26 et 30 août prochains. Ce procès prépare l'acquittement du flic en faisant passer les deux inculpés pour des gros caïds, cherchant à justifier le meurtre d'Umüt par la légitime défense.

Rétablissons la peine de mort pour les chauffards!

"En plus il allait trop vite." Il a suffi à quelques journalistes d'invoquer une vitesse excessive, des "gangs de lyonnais", d'aller demander leur avis aux "pauvres marchands de voitures de luxe", de scénariser de futurs braquages avec ces voitures volées ou de désigner ces jeunes comme "connus des services de police" pour faire avaler la couleuvre. De quoi contenter les abrutis qui soutiennent une exécution sommaire en Suisse mais condamnent vigoureusement la peine de mort en Chine.

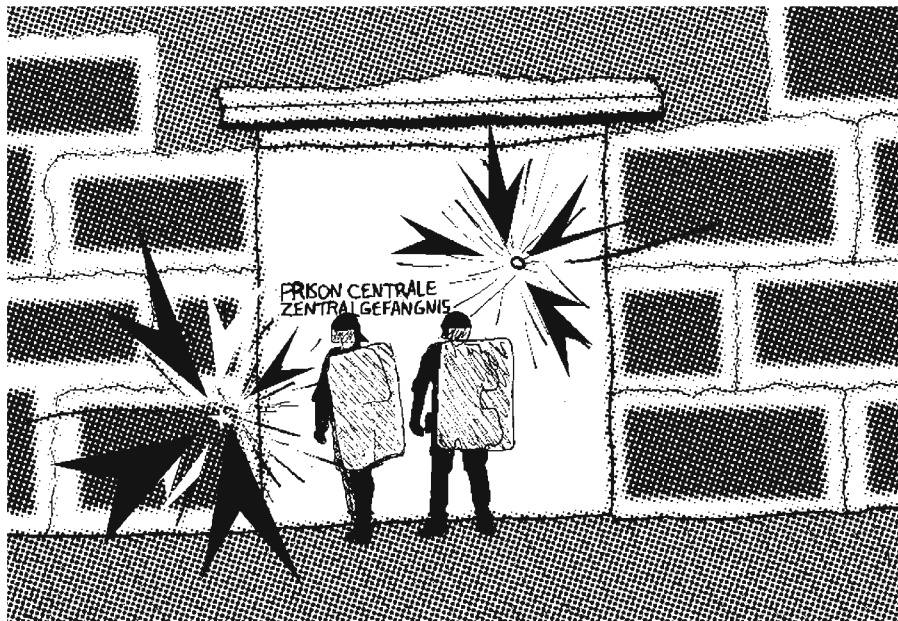
Cette nuit-là, la police vaudoise exécute sommairement un gars de 18 ans parce qu'il incarne la figure de l'ennemi vendue par les médias et les politiciens. Il suffit donc d'avoir affaire à "un voleur étranger" pour qu'on puisse justifier le meurtre commis par le flic.



ASSASSINS EN PROCÈS

Comme nous le disions dans l'éditorial, un non-lieu a été prononcé en première instance par la justice vaudoise concernant la plainte déposée par la soeur de Skander Vogt à l'encontre de 9 personnes pour ne pas lui avoir prêté secours. Mais le Tribunal fédéral a invalidé cette décision. Un nouveau procès devrait donc avoir lieu début novembre au Tribunal correctionnel de l'arrondissement de la Broye et du Nord vaudois.

L'annonce de ce procès dans les médias romands a une fois encore donné l'occasion aux employés de la prison de Bochuz de salir la mémoire de Skander. Les matons essaient de maquiller sa mort en suicide.



QUELQUES ÉCLATS DE MANIFS

« C'était d'une rare violence » avait alors déclaré le préfet de la Sarine. En effet, il est rare que les policiers ne soient pas les seuls à la commettre.

Le **11 juin 2010**, une manifestation « Justice pour tous » avait été appelée à Fribourg en mémoire de l'assassinat d'Umüt et en solidarité avec Erdal et Yunus. Ce jour-là, lorsque les 150 manifestants sont arrivés devant la prison où se trouvait Erdal, les policiers présents ont fait l'expérience d'être les cibles d'une «orgie pyrotechnique» qui a le mérite d'en avoir blessé deux. Les tirs de lacrymos et de balles en caoutchouc ont forcé la manifestation à remonter vers le centre-ville où les vitres du poste de police ont été endommagées. Après la dispersion de la manifestation, 41 personnes ont été interpellées dont une grosse moitié a été accusée d'émeute.

Un mois plus tôt, le **6 mai** à Lausanne en fin d'après midi, la place St-François, en

plein centre de Lausanne, est vidée. Plus de bus, plus de commerces ouverts, très peu de passants. Une manifestation est attendue en réaction à la mort de Skander Vogt et à celle d'Umüt. 150 personnes se rassemblent, accrochent des banderoles et distribuent des tracts. Une heure plus tard, quelques projectiles volent sur des policiers présents dans une ruelle et la vitrine du Starbucks s'effondre. On assiste alors à un déploiement policier massif. Une bonne vingtaine de fourgons, deux canons à eau et plus de 200 de policiers. 70 personnes sont finalement interpellées. Cette répression nous aura rappelé que l'Etat n'a pas peur de casser la tirelire lorsqu'il s'agit de briser des élans de solidarité.

Perpétuons une solidarité hargneuse!

ET ENCORE:

Le **24 avril** à Lyon, une marche silencieuse en mémoire d'Umüt de 300 personnes a relié le consulat Suisse à l'Hôtel de Ville de Lyon.

Le **27 avril**, en mémoire de Skander Vogt, une vingtaine de détenus ont refusé de regagner leur cellule après la promenade.

Le **29 avril** à Dijon, un rassemblement « pour Umüt et les autres » devant le consulat Suisse se transforme en manif sauvage, endommageant notamment une agence Swiss Life. Le même jour, une manifestation a lieu à Vaux-en-Velin.

Le **13 juin**, une autre manifestation rassemble une cinquantaine de personnes à Lausanne en solidarité avec les détenus de Bois-Mermet.

Les policiers présents ont fait l'expérience d'être les cibles d'une «orgie pyrotechnique» qui a le mérite d'en avoir blessé deux

LIBERTÉ POUR ERDAL
YUNUS ★ ET LES AUTRES



LE TEMPS PASSÉ NE DOIT PAS ÊTRE CELUI DE L'OUBLI

Quand on doit se défendre, on ne maîtrise pas le temps. C'est l'institution judiciaire qui choisit son rythme. Aussi, l'utilisation du temps peut être un élément stratégique de l'arsenal répressif.

On l'a vu avec la révision des procédures de renvois d'étrangers : la réduction des délais de recours est un moyen d'augmenter les expulsions. Mais l'utilisation du temps comme arme par la justice dépasse largement la question des délais légaux et de leur raccourcissement.

Avec les comparutions immédiates et les ordonnances de condamnation, l'institution judiciaire s'arrange pour raccourcir au maximum la durée de la procédure. Pour elle, ça coûte moins cher. De l'autre côté, à un niveau individuel, on croit parfois qu'on gagne du temps puisqu'on est fixé tout de suite sur la peine - à priori définitive. Mais à une échelle globale, le manque de temps constitue surtout une arme qui affecte la qualité de la défense.

Il peut aussi y avoir le temps de l'instruction. De par son but premier - monter un dossier à charge - cette étape est une arme de l'institution. Mais c'est aussi une étape qui crée des obligations, comme le contrôle judiciaire, qui prennent du temps. C'est une forme



de punition qui ne donne pas son nom. Enfin, la durée de l'instruction est déjà une forme d'enfermement, de restriction de liberté.

L'institution peut décider d'allonger une instruction sur des années comme moyen de contrôle. Tout cela sans avoir encore prononcé une condamnation. Laisser passer du temps est un moyen d'éloigner les faits et permet de mieux contrôler le discours médiatique. Dans le cas du procès d'Erdal et de Yunus, comme pour celui des meurtriers de Skander Vogt, ce temps passé ne doit pas nous faire oublier qui a tué qui. Ce qu'on voudrait faire passer pour des fautes humaines - appuyer sept fois sur

la gâchette d'une mitraillette, laisser crever quelqu'un dans une cellule sans lui prodiguer des soins - n'en sont pas. Ce ne sont pas des erreurs, des dysfonctionnements. Les flics et les matons ont un permis de tuer. Parfois de manière brutale, parfois à petit feu.

Un travail de mémoire est nécessaire pour saboter leur lavage de cerveau en ne laissant pas le temps effacer les souvenirs des crimes d'État. Dans certains cas, laisser passer du temps, c'est aussi une tentative d'isoler. Se montrer solidaire constitue alors un moyen de contre-attaque. Particulièrement si cette solidarité est exprimée collectivement et qu'elle résonne.

LES PITOYABLES AVENTURES DE JORNOT ET JUNOD, VACANCES EN CHINE!

OLIVIER JORNOT (à gauche) d'abord responsable de communication de Vigilance, parti d'extrême droite dont le slogan était "Restons princes dans notre ville". Ensuite député libéral au Grand Conseil, il fait notamment voter des lois contre la mendicité et les manifestations. Qu'il applique aujourd'hui en tant que Procureur général de Genève.



GRÉGOIRE JUNOD (à droite), ancien secrétaire syndical, vice président de l'ASLOCA-Lausanne, président socialiste élu au Grand Conseil. En charge de la Police, il veut tisser du lien social entre la population. Son créneau: se réapproprié la ville, construire des prisons, ou, comment concilier politique sécuritaire et des idées de gauche.

